



Commune de  
**COLOMBY-ANGUERNY**

n ° 237 - 6 mai 2026

La lettre de la mairie

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
Département du Calvados  
**Commune de COLOMBY-ANGUERNY**

## **Cérémonie commémorative du 81<sup>e</sup> anniversaire du 8 mai 1945**



Le Maire et les membres du conseil municipal ont l'honneur de vous inviter à la cérémonie commémorative de la victoire du 8 mai 1945, le :

**Vendredi 8 mai 2025 à 10h30**  
**au monument aux morts**  
**dans le cimetière Saint-Martin (Anguerny)**

A l'issue de cette manifestation, nous vous invitons à partager le vin de l'Amitié.

A Colomby-Anguerny, le 25 avril 2026



Le Maire,  
Jean-Luc GUILLOUARD

## Bientôt 16 ans ? PENSEZ AU RECENSEMENT !



### Pour qui ?

Tous les Français âgés de 16 ans

C'est  
obligatoire !

### Pourquoi ?

Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

### Comment ?

Rendez-vous en mairie ou  
sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Toutes les informations ici



- INSTAGRAM  
[@armees\\_jeunesse](#)
- LINKEDIN  
Direction du service national  
et de la jeunesse
- X  
[@OSNjeunesse](#)
- YOUTUBE  
[@OSArmées](#)



République Française – Département du Calvados

Commune de Colomby-Anguerny

Commune membre de la Communauté de  
Communes Cœur de Normandie

[www.anguerny.fr](http://www.anguerny.fr)

## Fermeture de la mairie

Exceptionnellement  
la mairie sera fermée

le 9 mai 2026

En cas de besoin, vous pouvez contacter :  
06 85 03 05 47

Le 6 mai 2026

Le Maire,  
Jean-Luc GUILLOUARD



## VOUS AVEZ TROUVÉ UN ESSAIM D'ABEILLES ?

Ne paniquez pas, elles sont juste en voyage !

### JE SUIS UN APICULTEUR AMATEUR

1. GARDEZ VOS DISTANCES
2. NE LES DÉRANGEZ PAS
3. APPELÉZ-MOI !

### INTERVENTION RAPIDE & GRATUITE !

CONTACTEZ : **Thierry**  
TÉL : 0647452638

### Le bruit

Je respecte le repos de mes voisins. Par arrêté préfectoral, les travaux bruyants réalisés par les particuliers à l'aide d'outils à moteur tels que tondeuses à gazon, perceuses à percussion ne peuvent être effectués que :

**Jours ouvrables : 8h30-12h ; 14h30-19h30**

**Samedi, 9h-12h et 15h-19h**

**Dimanche et jour férié, 10h-12h.**

### Soirée « barbecue »

Les soirées d'été prolongées peuvent constituer un tapage nocturne à partir

**de 22h jusqu'à 7h du matin.**

Si usage du barbecue, attention à la sécurité, aux nuisances olfactives et aux fumées pour l'entourage.